



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 44292

Texte de la question

M. Renaud Muselier demande a M. le ministre des relations avec le Parlement de bien vouloir lui indiquer le nombre de dossiers deposes devant la CODAIR mise en place dans le departement des Bouches-du-Rhone ainsi que le nombre de dossiers declares eligibles au dispositif et de dossiers definitivement regles a ce jour.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite avoir un etat des dossiers devant la commission d'aide aux rapatriés reinstalles (CODAIR) des Bouches-du-Rhone. Il lui est precise que, dans ce departement, au 30 septembre 1996, quatre-vingt-deux dossiers ont ete deposes pour un examen par la CODAIR. Parmi ceux-ci : trente-huit ont fait l'objet d'un rejet car les demandeurs n'ont pas complete leur dossier au terme du delai qui leur etait imparti ; quinze ont ete declares ineligibles et un dossier a ete classe pour defaut d'adresse ; vingt-huit dossiers ont ete reconnus eligibles : l'un d'eux beneficie deja d'un plan d'apurement definitif, tous les autres ayant leurs plans d'apurement en cours de negociation.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44292

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5625

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6339